




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-629**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1101799-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. TARIFS DE LOCATION DU CENTRE DES CONGRES
ET TARIFS DES SITES DE CEZANNE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. TARIFS DE LOCATION DU CENTRE DES
CONGRES ET TARIFS DES SITES DE CEZANNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis une délibération du 14 décembre 1995, renouvelée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 1998, l'Office Municipal du Tourisme est gestionnaire de certains équipements municipaux dont le Centre des congrès.

Depuis lors, divers avenants sont intervenus afin d'adapter cette gestion à la réalité administrative et fonctionnelle.

Vous avez ainsi approuvé lors du Conseil Municipal du 23 septembre dernier, l'avenant n° 4 qui prévoit les nouvelles conditions de mise à disposition et vous avez adopté les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2016 pour les salles suivantes : Puyricard, les Milles, la Duranne.

Le tourisme d'affaires s'envisageant généralement entre 18 et 24 mois avant la date de réalisation nous avons voté les tarifs 2016 et 2017 par délibération N°2014-498.

Il convient de définir et d'adopter, dès à présent, la tarification locative des espaces du Centre de Congrès d'Aix-en-Provence, à compter de l'année 2018.

Pour rappel, des travaux ont été réalisés au Centre des congrès afin de réaffirmer la volonté de la Ville d'Aix en Provence de développer le tourisme d'affaires et d'autre part, de contribuer à améliorer le secteur touristique, vecteur économique d'importance pour notre territoire.

Il vous est proposé de reconduire les tarifs actuels, afin de rester suffisamment concurrentiel sur le marché du Tourisme d'Affaires local et national. Un état détaillé de la tarification est joint en annexe.

Par ailleurs, par délibération du 7 novembre 2005, l'Office Municipal de Tourisme a également été désigné gestionnaire des deux sites cézanniens de Bibémus et du Jas de Bouffan. Par délibération en date du 26 mars 2007, il a été décidé de lui renouveler la gestion de l'Atelier Cézanne.

Il vous est proposé que les tarifs de 2016 votés par délibération N° 2015-613 soient maintenus jusqu'au 1^{er} avril 2017, date à laquelle il conviendra d'appliquer les nouveaux tarifs figurant en annexe.

Les droits d'entrée restent inchangés pour les individuels, mais subissent une légère augmentation pour les groupes. De nouvelles tranches de tarification sont prévues correspondant aux nouveaux services proposés par l'Office Municipal de Tourisme, ainsi qu'aux spécificités liées aux tours operators.

Afin d'inciter l'usage des transports en commun et de limiter le nombre de véhicules individuels stationnés au parking des Carrières de Bibémus, l'Office de Tourisme propose aux visiteurs d'utiliser une navette mise à disposition par Kéolis depuis le Parking des Trois Bons Dieux. Le prix de cette navette Aller-Retour se rajoute au prix du billet d'entrée lorsque les visiteurs souhaitent utiliser ce moyen de transport et suivra les variations appliquées par la société de transport.

A noter que le site du Jas de Bouffan étant en travaux à partir de 2017, il ne pourra pas être commercialisé.

Enfin, les tarifs 2016 votés également par délibération N° 2015-613 correspondant aux forfaits de « privatisation des sites cézanniens » sont maintenus et prorogés à compter du 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs de location pour le Centre des Congrès applicables à compter de 2018, tels que figurant en annexe.
- **DECIDER** de proroger pour l'Atelier Cézanne, la Bastide du Jas de Bouffan et les carrières de Bibémus les tarifs de 2016 jusqu'au 1^{er} avril 2017.
- **ADOPTER** à compter du 1^{er} avril 2017, pour l'Atelier Cézanne, la Bastide du Jas de Bouffan et les carrières de Bibémus les nouveaux tarifs tels que proposés en annexe.
- **DECIDER** de proroger à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs actuels des forfaits « privatisation des sites cézanniens » tels que figurant en annexe.

DL.2016-629 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. TARIFS DE LOCATION DU CENTRE
DES CONGRES ET TARIFS DES SITES DE CEZANNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME
CENTRE DE CONGRES d'AIX-EN-PROVENCE

TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Tarifs Hors Taxes

Exploitation	ENSEMBLE DU CENTRE DE CONGRES - NIVEAUX 1 & 2	REZ DE CHAUSSEE - NIVEAU 1
Journée (de 8h à 18h)	4 900 €	3 500 €

Exploitation	NIVEAU 2	REZ DE CHAUSSEE - NIVEAU 1				NIVEAUX 1 & 2
Nom des espaces	AMPHITHEATRE CEZANNE	STE VICTOIRE	FORBIN	PICASSO	MILHAUD	
Surfaces et salons modulables (m²)	/	200m²	100m²	90m²	198m²	698m²
Configuration théâtre (personne)	508	96	100	84	192	625 personnes
Configuration cocktail debout (personne)	/	280	140	126	280	690 personnes
½ journée (de 8h à 12h ou de 14h à 18h)	1 900 €	600 €	500 €	550 €	600 €	/
Journée (de 8h à 18h)	3 200 €	1 100 €	750 €	800 €	1 100 €	/
Soirée (de 19h à 23h)	2 100 €	700 €	600 €	650 €	700 €	/
Repas / cocktail	/	650 €	550 €	600 €	650 €	/

Montage / Démontage / Répétition	50% du tarif de base
Heure supplémentaire de location des espaces, au-delà de l'horaire de location forfaitaire	350 € par heure entamée entre 8h et 23h 550 € par heure entamée entre 23h et 8h
Local traiteurs	350 € si traiteur référencé par le Centre de Congrès 550 € si traiteur non référencé par le Centre de Congrès

Le tarif de base de la location comprend :

Pour l'ensemble des espaces :

Nettoyage quotidien après exploitation,
Chauffage ou climatisation,

Amphithéâtre Cezanne

La mise à disposition d'un technicien son,
2 micros "col de cygne" + 3 micros fil + 3 micro HF main,
Une tribune ou plateau télé base 10 personnes maximum,
Un pupitre ou un guéridon,
Un éclairage "plein feux - plateau blanc",

Salles Milhaud & Forbin

Une configuration de la salle modulable en théâtre,

Salles Sainte-Victoire & Picasso

Salle à vide,

Toute autre prestation fera l'objet d'une facturation supplémentaire sur devis :

Son, lumière, vidéo, hôtesses, gardiennage, installation générale, location de mobilier, location de matériel informatique et bureautique,
Signalétique, décoration, nettoyage après montage ainsi que des stands pendant la manifestation, accès WIFI, traiteur, parking,

Délibération Tarifs droits d'entrée à compter du 1^{er} avril 2017 – sites de Cézanne.

				Avec navette Bibémus	
Individuels Px Public	< 15p	Plein tarif	6,00 €	7,10 €	Adulte
		Tarif réduit	2,50 €	3,60 €	13-25 ans
		Tarif PassProvenceAixpérience	3€	inclus	Adulte
		Tarif réduit PassProvenceAixpérience	1,25 €	inclus	13-25 ans
		Gratuit	0,00 €	1,10 €	< 13 ans, Rsa (ou équivalent), Demandeurs d'emploi, Handicapés, Presse, I.CO.M (sur présentation de la carte)+ Eductours TO/AGV Guide conférencier (sur présentation de la carte) Adhérents Culture du cœur
		Visite privative langue étrangère	35,00 €		Forfait langue étrangère, par créneau horaire
		Audioguide	3,00 €		
Individuels Px Négocié (ou F.I.T)	< 15p	Plein tarif	4,50 €	5,60 €	Adulte
		Tarif réduit	2,50 €	3,60 €	13-25 ans
		Audioguide	3,00 €		
		Gratuit	0,00 €	1,10 €	< 13 ans
Tarif pour : Agences de Voy/ Tour Opérateurs/ Sté/ Institutions partenaire/particulier. <u>Ponctuel</u> : soumis à l'accord écrit d'un interlocuteur de l'OMT. <u>Annuel</u> : tarif "grossiste" soumis aux conditions de la convention avec l'OMT (F.I.T.: Full Inclusive Tour)		Visite privative langue étrangère	35,00 €		Forfait langue étrangère, par créneau horaire

Groupes Px Public (ponctuel)	= ou > 15p. Groupe sans convention OMT	Plein tarif	5€	6,10 €	Sans guide OMT, y compris groupe scolaire hors créneaux dédiés.
		Tarif réduit	3€	4,10 €	Avec guide OMT
		Gratuit	0€	1,10 €	1 gratuité par tranche de 15 billets payants Groupe scolaire jusqu'au lycée inclus, sur créneaux dédiés
		Visite privative langue étrangère	35,00 €		Forfait langue étrangère, par créneau horaire
Groupes Px Négocié (série)	= ou > 15p. Groupe avec convention OMT	Plein tarif	4,50€	5,60 €	Sans guide OMT
		Tarif réduit	2,50€	3,60 €	Avec guide OMT
		Gratuit	0€	1,10 €	1 gratuité par tranche de 15 billets payants
		Visite privative langue étrangère	35,00 €		Forfait langue étrangère, par créneau horaire

TARIFS A COMPTER DE JANVIER 2017
« FORFAIT PRIVATISATION DES SITES DE CEZANNE »

Mise à disposition de l'atelier de Cézanne :

Juin à Septembre :	800 € HT de 15 à 50 personnes
	1 500 € HT au-delà de 50 personnes
Autres périodes de l'année :	500 € HT de 15 à 50 personnes
	1 000 € HT au-delà de 50 personnes

Mise à disposition de la Bastide du Jas de Bouffan :

800 € HT pour les petits-déjeuners
1 500 € HT pour les déjeuners
3 000 € HT pour les soirées

Mise à disposition des carrières de Bibémus : 5 000 € HT

Un tarif réduit de 50% est applicable aux partenaires de l'Office Municipal de Tourisme.